

## Les relations entre le Canada et le Mexique

- Le Canada et le Mexique se sont considérablement rapprochés au cours de la dernière décennie, notamment grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain conclu en 1993, qui a permis de presque sextupler le volume des échanges commerciaux et des investissements bilatéraux. Ces relations se sont particulièrement étendues au cours des dernières années parce que la coopération s'est intensifiée dans les domaines de la gouvernance, des questions relatives à l'hémisphère et des affaires étrangères.
- Le Canada et le Mexique ont des relations diplomatiques depuis 1944. Le Canada a une ambassade à Mexico, des consulats à Monterrey et à Guadalajara ainsi que des consuls honoraires à Acapulco, Cancún, Mazatlán, Oaxaca, Puerto Vallarta, Tijuana et San José del Cabo. Pour sa part, le Mexique a une ambassade à Ottawa, des consulats généraux à Montréal, à Toronto et à Vancouver et des consuls honoraires à Calgary, Québec, Dartmouth, Saint-Jean (Terre-Neuve) et Regina.
- Le Canada et le Mexique coopèrent de plus en plus au niveau multilatéral, notamment à l'Organisation des États américains, aux Nations unies, au forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et dans le cadre du processus du Sommet des Amériques, dans une multitude de domaines, dont la facilitation du commerce, les mines terrestres et le trafic de drogues illicites.
- Les deux gouvernements ont des contacts fréquents aux niveaux les plus élevés. Le premier ministre Jean Chrétien a rencontré le président Vicente Fox cinq fois depuis que celui-ci est entré en fonction en décembre 2000. Les rencontres les plus récentes ont eu lieu à l'occasion de la réunion des dirigeants économiques de l'APEC tenue à Los Cabos (Mexique), en octobre 2002, et à la Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement, tenue aussi au Mexique en mars 2002.
- Au cours de la visite du président Fox au Canada, en avril 2001, les deux dirigeants ont publié une déclaration commune établissant le nouveau programme de leurs relations bilatérales : promotion de la démocratie et du bon gouvernement, renforcement de la société civile, protection de l'environnement, défense des droits de la personne et consolidation de la paix et de la prospérité aussi bien dans l'hémisphère que dans le monde.
- Ces deux dernières années, les deux pays ont beaucoup coopéré dans le domaine de la gouvernance. Des hauts fonctionnaires canadiens et mexicains ont partagé leurs expériences en matière de renforcement de l'imputabilité et de la transparence. La mise en œuvre d'un programme de